



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit juin  
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 21 juin 2018

Délibération  
N°05 06 18

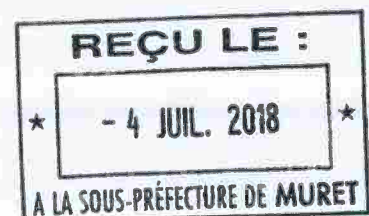
Avenant convention fonds de concours

**Etaient présents** : AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry(remplaçant de AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BERET Marie-José (remplaçante de SENECLAUZE Christian), BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BENARFA Ali, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRASCO José, COSTES Alexandra, DEDIEU-CASTIES Françoise, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DUPONT Michèle, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GILAMA Chantal, GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, LABORDE Amédée (remplaçant de GAY Jean-Louis), LEFEBVRE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MASSARUTTO Patrick, MAURY Robert (remplaçant de DEVIC henri), MESBAH-LOURDE Pascale, MICHEL Robert, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TURREL Denis, VIEL Pierre, VIGNES Michel

**Pouvoirs** : CAZARRE Max (pouvoir donné à BAROUSSE Stéphane), CESAR Jean-Claude (pouvoir donné à AUDOUBERT Michel), DANES Richard (pouvoir donné à FORGET Éric), DELSOUC Marc (pouvoir donné à GRYCZA Daniel), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à RIAND Sandrine), LEMASLE Patrick (pouvoir donné à DEJEAN Henri), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à BARBERO Michel)

**Etaient Excusés** : BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, BOUVIER Claude, CARRERE Gérard, COT Jean, DELAVERGNE Evelyne, FAUSTINI Marie-Claire, HALIOUA Jean-Louis, ISRAEL Pierre, LEBLANC Daniel, NAYA Anne-Marie, TEMPESTA Marie-Caroline,

**Secrétaire de séance** : SALAT Éric



**OBJET : Avenant convention fonds de concours**

Monsieur le Président rappelle que des conventions de fonds de concours sont conclues avec les communes qui participent à certains travaux de voirie.

Les subventions attribuées par le Conseil Départemental ayant été moins élevées que prévu au moment de la signature de la convention, il convient de revoir le montant de fonds de concours versés par la commune de Carbonne :

- Trottoirs du parking Gambetta, avenant de 4 542,88 € (9 776,35 € au lieu de 5 233,47€)
- Trottoirs Groupe scolaire Guy Hellé, avenant de 545,04 € (41 109,19 € au lieu de 40 564,15 €).

Ces modifications donneront lieu à la conclusion d'avenants aux conventions de fonds de concours.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 21 juin 2018,

Entendu l'exposé du Président,

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'accepter les avenants à ces conventions de fonds de concours, avec la commune de Carbonne, relatives aux travaux de voirie suivants :
  - o Trottoirs du parking Gambetta, avenant de 4 542,88 €
  - o Trottoirs du Groupe scolaire Guy Hellé, avenant de 545,04 €
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL



Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du 04/07/18.....